

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 4 avril 2019 pour la séance du Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2019 à 18H30.

### ORDRE DU JOUR

- 1°) Bilan des délégations au Maire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019
- 2°) Affaires financières et comptables
  - \* Office National des Forêts : vente de bois sur pied
  - \* Subvention au Collège Les Aurains pour l'organisation de voyages scolaires
  - \* Participation de la Ville de FEPIN aux frais de fonctionnement des NAP dans le cadre du service 'Réforme des Rythmes Scolaires' pour 2018
  - \* Participation de la Ville de FEPIN aux frais de fonctionnement du Service Périscolaire pour 2018
- 3°) Rapport de la Commission Travaux, Eau, Assainissement, Forêt du 18 mars 2019
- 4°) Rapport de la Commission Affaires Scolaires, Fêtes, Comité d'entraide du 2 avril 2019
  - \* ALSH été 2019
  - \* Capitainerie : bilan 2018 et tarifs 2019
- 5°) Rapport de la Commission des Finances du 3 avril 2019
  - \* Comptes administratifs 2018
  - \* Comptes de gestion 2018
  - \* Affectation des résultats
  - \* Vote des Taux des 4 Taxes
  - \* Subventions CCAS et SIAHF 2019
  - \* Budget Primitif 2019
- 6°) CCARM : compte-rendu d'activité du 2<sup>ème</sup> semestre 2017
- 7°) Communes Forestières : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des Communes

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Etaient présents : Monsieur Mario IGLESIAS – Madame Marie-Thérèse HENRYON – Monsieur Marcel GRAUX Monsieur Jean-Michel LINGLET – Monsieur Karim AMAR - Monsieur Eric GUERINY – Madame Linda AMAR - Madame Bernadette DE SERRA – Madame Martine GERBEAU – Monsieur Gary LEVA - Madame Danielle HATIN - Monsieur Jean BLANCHEMANCHE – Madame Magali CAPLET – Monsieur Mathieu SONNET – Madame Sylvie PEREZ – Madame Danielle HUART

Absents excusés : Madame Khadidja RIGAUX (pouvoir à M. GRAUX) – Monsieur Eugenio PIRRONITTO (pouvoir à Mme HENRYON) - Monsieur Vincent ROSSI (pouvoir à M. GUERINY) - Madame Tania GALLOY-ROUTA (pouvoir à Mme PEREZ)

Absents : Monsieur Ali PILLIER – Monsieur Jean-Pierre RAGUET — Monsieur Christophe MARBAQUE - Monsieur Philippe FORGET – Monsieur Morgan GERARDOT

Secrétaire : Madame Martine GERBEAU

Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s, indique les excusés et les pouvoirs enregistrés et enfin, constate le quorum.

Puisque les Conseillers Municipaux ont tous reçu le compte-rendu de la séance du 14 mars 2019, Monsieur le Maire demande alors si des remarques sont à faire.

**N°10.04.19/17 : Bilan des délégations au Maire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019****Le Maire expose :**

- J'ai délivré 1 concession trentenaire, 4 concessions cinquantennaires et renouvelé 3 concessions trentennaires dans le cimetière communal.
- J'ai décidé, dans le cadre du MAPA relatif à la réhabilitation de l'ancien Couvent des Carmélites, d'attribuer, pour un montant total de 796 965,77 € HT les divers lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 B : Démolition – gros œuvre - **CREE** pour un montant de 332 871,58 € HT,
- Lot 2 : Traitement des façades - **COCHARD** pour 35 970,00 € HT,
- Lot 3 : Charpente Bois - **LAZZARONI** pour 24 830,05 € HT,
- Lot 4 : Couverture - **LAZZARONI** pour 128 596,64 € HT,
- Lot 6 : Menuiseries extérieures Aluminium – Métallerie – **AFC** pour 16 935,00 € HT,
- Lot 8 : Electricité – **BARRE BOUQUIGNAUD** pour 58 165,00 € HT,
- Lot 9 : Chauffage, ventilation, plomberie – **SAREMICO** pour 62 000,00 € HT,
- Lot 10 : Peintures – **APE** pour 32 968,50 € HT,
- Lot 11 : Revêtements de sols – **CARRELAGES ET FAIENCES DU BATIMENT** pour 28 500,00 € HT,
- Lot 12 : VRD – **EIFFAGE** pour 48 529,00 € HT,
- Lot 13 : Ascenseurs – **OTIS** pour 27 600,00 € HT,

Les lots 5 (Menuiseries extérieures bois) et 7 (Cloisonnements – Menuiseries extérieures) sont restés infructueux.

- J'ai confié à **Carrelages et Faiences du Bâtiment**, après consultation, la pose de revêtements de sols dans le bâtiment associatif de la rue des Fusillés pour un montant de 8 916,00 € HT.

- J'ai accepté les indemnités de sinistres versées par notre assureur **SMACL** pour le contrat 'Dommages aux biens' d'un montant de 645,96 € pour des poteaux endommagés Rue du Tonkin.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 16.02.17/11 du 16 février 2017, par laquelle le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit être tenue informée des décisions prises découlant des délégations données, au moins une fois par trimestre,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE : acte de cette communication à Monsieur le Maire.

**N° 10.04.19/18 : Office National des Forêts : vente de bois sur pied**

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'Office National des Forêts (ONF) a fait part à la Commune de la possibilité de vendre du bois sur pied,

Considérant que ces arbres sont situés sur les parcelles n° 6 et 7, Route de Belgique, ainsi que sur la parcelle dénommée Le Bois Bryas n° 26A, Route de Revin,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : l'inscription à l'état d'assiette 2019 des parcelles susmentionnées.

APPROUVE : le martelage de celles-ci.

AUTORISE : la mise en vente par l'ONF de ces bois sur pied.

**N° 10.04.19/19 : Subvention au Collège Les Aurains pour des voyages scolaires**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Collège Les Aurains organise un échange d'élèves dans le cadre d'un appariement avec l'Allemagne ainsi qu'un séjour pédagogique en Irlande,

Considérant que l'établissement, afin qu'une majorité d'élèves puisse y participer au nom du respect du principe d'égalité des chances, sollicite une subvention auprès de la Commune afin de diminuer le coût demandé aux familles,

Considérant que la participation maximum des familles a été fixée par le Conseil d'Administration du Collège à 259,78 € pour le séjour à Dublin avec l'inscription de 17 élèves fumaciens et à 85,00 € pour le voyage à Nordenham avec 11 Fumaciens,

Afin de soutenir et d'encourager ces initiatives pédagogiques indispensables à l'éducation des enfants,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : de prendre en charge, en déduction de la participation des familles, 20 € par élève fumaciens, soit 220 € pour l'échange avec l'Allemagne et 340 € pour le séjour en Irlande.

ATTRIBUE : par conséquent, une subvention d'un montant total de 560 € qui sera versée au Collège Les Aurains.

#### **N° 10.04.19/20 : Participation de la Ville de Fépin aux frais de fonctionnement des NAP pour 2018**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en 2018, 5 enfants de FEPIN scolarisés à l'Ecole Fumay-Centre bénéficiaient des NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) sur le créneau horaire de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,

Considérant qu'il convient donc de facturer à la Ville de FEPIN les frais de fonctionnement de ce service au prorata du nombre d'enfants concernés,

Considérant que le total des dépenses du service 'Réforme des Rythmes Scolaires', sur la période de janvier à juillet, s'élève à 37 405,91€ pour l'année 2018,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE : la participation de la ville de FEPIN à 362,52 € au titre du fonctionnement des NAP dans le cadre du service « Réforme des Rythmes Scolaires » en 2018.

#### **N° 10.04.19/21 : Participation de la Ville de Fépin aux frais de fonctionnement du Service Périscolaire pour 2018**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en 2018, 10 enfants de FEPIN étaient scolarisés à l'Ecole Fumay-Centre et bénéficiaient du Service Périscolaires sur le temps du Matin, Midi, Soir et/ou Mercredi matin,

Considérant qu'il convient donc de facturer à la Ville de FEPIN les frais de fonctionnement de ce service au prorata du nombre d'enfants concernés,

Considérant que le total des dépenses du service Périscolaire s'élève à 106 756,96 € pour l'année 2018,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE : la participation de la ville de FEPIN à 12 216,09 € au titre du fonctionnement du service Périscolaire pour 2018.

**N° 10.04.19/22 : Travaux en cours**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Travaux, Eau, Assainissement, Forêt du 18 mars 2019 présentant les travaux suivants :

- l'avancement de l'opération de restructuration du Couvent des Carmélites,
- les marchés de voirie en cours et à venir,
- le gymnase Sainte-Marie,
- les logements communaux,
- le champ captant,
- la salle des associations située rue des Fusillés,

A l'unanimité des membres présents,

**PREND** : acte de cette communication.

**N° 10.04.19/23 : ALSH 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires scolaires, Fêtes, Comité d'entraide du 2 avril 2019,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** : de reconduire l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour 2019, selon les modalités suivantes :

**PERIODE** :

Du lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet 2019

**THEME** :

'Au fil de l'eau'

**HORAIRE D'OUVERTURE** :

Du lundi au vendredi de 09 heures à 17 heures (Accueil échelonné jusque 09H45)

Un accueil pourra être mis en place à 8H00 en cas de besoin et sur demande des familles.

**CONDITIONS D'AGE** :

Être né(e) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2014

La tranche d'âge basse a été fixée au 31 décembre au lieu du 30 juin car les années précédentes plusieurs familles ont demandé des dérogations. Plus de dérogation possible.

**ACTIVITES PROPOSEES** :

Piscine, initiations sportives et scientifiques, activités manuelles, grands jeux de plain air, sorties diverses.

**LES STRUCTURES D'ACCUEIL** :

L'accueil se fera dans les locaux du Pôle Animation Fumay Centre. D'autres locaux de la Commune seront ponctuellement utilisés :

- Le Foyer des Anciens
- Le Gymnase Sainte-Marie
- Tous autres lieux disponibles

Les repas seront pris au Foyer des Anciens et seront fournis par le Groupement de Coopération Sanitaire inter hospitalier des Ardennes.

**TARIFS**

Les tarifs 2018 sont maintenus pour 2019

CAF	Tarif de base par jour	Aide éventuelle du CE ARDAM par jour	Tarif final par jour	MSA	Tarif de base par jour	Aide MSA par jour	Tarif journalier	Aide éventuelle du CE ARDAM par jour	Tarif final par jour
ALLOCATAIRES CAFQF < à 630	3,00 €	1,50 €	1,50 €						
ALLOCATAIRES CAFQF > à 630	7,00 €	3,50 €	3,50 €	ALLOCATAIRES MSA	7,00 €	5,50 €	1,50 €	0,75 €	0,75 €
NON ALLOCATAIRES	8,50 €	4,25 €	4,25 €	NON ALLOCATAIRES	8,50 €		8,50 €	4,25 €	4,25 €

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font soit à la semaine soit au mois.

**REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE (uniquement pour maladie)**

	INSCRIPTIONS	
	A la semaine	Au mois
Carence	3 jours	5 jours

**PERSONNEL :**

Pour la mise en place de la prestation pour la Restauration, du personnel technique sera nécessaire (voir tableau en annexe). Pour les livraisons en liaison froide, un agent devra être présent à partir de 10H30 au lieu de 11H00 pour réchauffer les plats qui seront livrés à 8H00. Les fours à maintien de chaleur seront mis en place par le prestataire.

**TRANSPORTS JOURNALIERS :**

Comme l'année précédente, une demande sera faite à l'AFEIPH pour la mise à disposition gracieuse du minibus.

**VOYAGE :**

Une participation financière sera demandée aux familles lors de l'inscription à l'ALSH ETE :

+ de 5,00 € par enfant et par activités suivantes :

- ⇒ VENDRESSE (chasse aux indices, visite aquarium, nourrissage des poissons à la main, écrevisses, nourrissage des truites, vue d'un esturgeon de 39 ans, bricolage, visite son et lumière pour les grands, pêche aux canards pour les plus petits.)
- ⇒ LAC DE DOUZY (structures gonflables, kart à pédales, pédalos, baignade, etc.)
- ⇒ PARC ASTERIX

# ALSH 2019

## Equipe Technique

Du Lundi 08 au Vendredi 26 juillet 2019 (soit 15 jours)

Nom de l'Agent	Lieu de travail	Horaires Journaliers
TITULAIRE 1	Foyer des Anciens Restauration	09H30 à 15H30 : lundi 08/07/2019 = Installation 10h00 à 15h30 : du 09 au 26/07/2019 (soit 5h00 de travail + 30min de repas)
TITULAIRE 2	Foyer des Anciens Restauration	09H30 à 15H30 : lundi 08/07/2019 = Installation 10h30 à 15h30 : du 10 au 26/07/2019 (soit 4h30 de travail + 30min de repas)
TITULAIRE 3	Foyer des Anciens Restauration	09H30 à 15H30 : lundi 09/07/2019 = Installation 11h00 à 16h30 : du 10 au 26/07/2019 (soit 4h de travail + 30min de repas + 1 heure de ménage)
TITULAIRE 4	Ménage Pôle Animation Centre	17h00 à 19h00 (soit 2h00 de travail)

### Informations complémentaires :

- La pause repas est fixée aux horaires suivants : de 13h15 à 13h45
- Un plat de 3 personnes est réservé pour les agents de l'équipe technique
- Les jours de pique-nique : les agents ne travaillent pas:
- Ménage Pôle Animation Fumay Centre : le matériel et les jeux sont rangés par les animateurs

**En fonction des besoins des modifications d'horaires pourront être effectuées.**

**N°10.04.19/24 : Capitainerie : bilan 2018 et Tarifs 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires scolaires, Fêtes, Comité d'entraide du 2 avril 2019,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** : le bilan 2018 de la Capitainerie.

**FIXE** : les tarifs 2019 appliqués à la Capitainerie comme suit :

Postes	TARIFS 2019
<b>Accostage à la journée</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie	4,90€
2 <sup>ème</sup> catégorie	8,00€
3 <sup>ème</sup> catégorie	9,70€
<b>Accostage à la semaine</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie	24,50€
2 <sup>ème</sup> catégorie	40,00€
3 <sup>ème</sup> catégorie	48,50€
Electricité à la journée	3,20€
Electricité à la semaine	15,00€
Eau	3,00 €
<b>Location de VTT €</b>	
Journée	15,00€
½ journée	10,00€
<b>Divers</b>	
Machine à laver	3,00€
Sèche-linge	3,00€
Carte « au fil de l'Ardoise	1,50€
Fumay itinéraire du patrimoine	6,50€

**N° 10.04.19/25 : Comptes Administratifs 2018 – Budget Ville**

Le Conseil Municipal, *(après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)*

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,

**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget de la Ville comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
- DEPENSES	4 821 630,86 €	3 986 554,04 €
- RECETTES	4 821 630,86 €	5 156 741,46 €
- EXCEDENT		1 170 187,42 €
- DEFICIT		
TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
➤ DEPENSES	1 845 616,38 €	1 219 470,66 €
➤ RECETTES	1 845 616,38 €	1 728 500,48 €
➤ EXCEDENT		509 029,82 €
➤ DEFICIT		

#### **N° 10.04.19/26 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, (après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,

**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget Service des Eaux comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
- DEPENSES	77 898,93 €	65 511,55 €
- RECETTES	77 898,93 €	44 572,25 €
- EXCEDENT		
- DEFICIT		20 939,30 €
TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
➤ DEPENSES	289 787,56 €	23 102,35 €
➤ RECETTES	289 787,56 €	237 375,66 €
➤ EXCEDENT		214 273,31 €
➤ DEFICIT		

#### **N° 10.04.19/27 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, (après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,



**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget du Service Assainissement comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
- DEPENSES	332 136,47 €	280 157,20 €
- RECETTES	332 136,47 €	332 877,05 €
- EXCEDENT		52 719,85 €
- DEFICIT		
TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
> DEPENSES	138 430,69 €	117 978,68 €
> RECETTES	138 430,69 €	89 724,31 €
> EXCEDENT		
> DEFICIT		28 254,37 €

#### **N° 10.04.19/28 : Comptes Administratifs 2018 – Budget des Bâtiments soumis à TVA**

Le Conseil Municipal, (après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,

**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget des Bâtiments communaux soumis à TVA comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
- DEPENSES	25 450,47 €	258 280,28 €
- RECETTES	25 450,47 €	272 448,27 €
- EXCEDENT		14 167,99 €
- DEFICIT		
TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
> DEPENSES	78 447,97 €	248 824,12 €
> RECETTES	78 447,97 €	269 620,44 €
> EXCEDENT		20 796,32 €
> DEFICIT		

**N° 10.04.19/29 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Camping municipal**

Le Conseil Municipal, *(après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)*

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,

**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget du Camping municipal comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
- DEPENSES	9 817,00 €	9 117,00 €
- RECETTES	9 817,00 €	9 159,51 €
- EXCEDENT		42,51 €
- DEFICIT		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
> DEPENSES	23 410,63 €	3 524,35 €
> RECETTES	23 410,63 €	23 410,63 €
> EXCEDENT		19 886,28 €
> DEFICIT		

**N° 10.04.19/30 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Lotissement Communal**

Le Conseil Municipal, *(après que Monsieur le Maire ait quitté la salle des délibérations, et sous la présidence de Monsieur Eric GUERINY, Adjoint au Maire en charge des Finances)*

Considérant l'avis favorable rendu à la majorité des élus présents à la Commission des Finances en date du 3 avril 2019,

Considérant les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 dressés par le Maire, Monsieur Mario IGLESIAS,

**DONNE** : acte à Monsieur le Maire de la présentation des Comptes Administratifs 2018 qui peuvent se résumer au contenu du tableau présenté ci-dessous.

**CONSTATE** : pour la comptabilité principale comme pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tant en ce qui concerne le report, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan de début et de fin d'exercice et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** : la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** : le compte administratif 2018 du budget du Lotissement communal comme suit :

Par 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

Cela donne un compte administratif 2018 tel que ci-dessous :

TOTAL FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
- DEPENSES	3 321,76 €	0
- RECETTES	3 321,76 €	3 321,76 €
- EXCEDENT		3 321,76 €
- DEFICIT		
TOTAL INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
➤ DEPENSES		
➤ RECETTES		
➤ EXCEDENT		
➤ DEFICIT		

**N°10.04.19/31 : Comptes de Gestion 2018 : Ville, Eau, Assainissement, Bâtiments soumis à TVA, Camping municipal, Lotissement communal**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

Considérant que l'ensemble des Conseillers municipaux a reçu tous ces documents avec le compte administratif de chaque budget,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

CONSTATE : que la Comptable publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, ainsi que celui de tous les titres et mandats émis et toutes les écritures d'ordre.

**N° 10.04.19/32 : Budget Ville : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Budget de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 170 187,42 € et un excédent d'investissement de 509 029,82 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

DECIDE : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 170 187,42 € pour 270 187,42 € au 002 recettes de fonctionnement et pour 900 000 € au 1068 recettes d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2018	490 010,56 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	1 170 187,42 €
Excédent inscrit au 002 recettes d'investissement	270 187,42 €
INVESTISSEMENT	
Résultat 2018	-231 727,79 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	509 029,82 €
Excédent à inscrire au 001 recettes d'investissement	509 029,82 €
Affecté au 1068 recettes d'investissement	900 000,00 €

**N° 10.04.19/33 : Budget du Service des Eaux : affectation des résultats**

## Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Budget du Service des Eaux,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un déficit de fonctionnement de 20 939,30 € et un excédent d'investissement de 214 273,31 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

**DECIDE** : de reporter entièrement le déficit de fonctionnement de 20 939,30 € au 002 dépenses de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2018	- 54 029,98 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	- 20 939,30 €
Déficit à inscrire au 002 dépenses de fonctionnement	20 939,30 €
INVESTISSEMENT	
Résultat 2018	11 862,92 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	214 273,31 €
Excédent à inscrire au 001 recettes d'investissement	214 273,31 €

### **N° 10.04.19/34 : Budget du Service de l'Assainissement : affectation des résultats**

## Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Budget du Service de l'Assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 52 719,85 € et un déficit d'investissement de 28 254,37 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

**DECIDE** : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 52 719,85 € pour 28 254,37 € au 1068 recettes d'investissement et au 002 recettes de fonctionnement pour 24 465,48 € comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2018	52 719,85 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	52 719,85 €
Résultat à affecter au 1068 recettes d'investissement	28 254,37 €
Excédent restant à inscrire à 002 recettes de fonctionnement	24 465,48 €
INVESTISSEMENT	
Résultat 2018	20 571,86 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	- 28 254,37 €
Affecté au 1068 recettes d'investissement	28 254,37 €

### **N° 10.04.19/35 : Budget des Bâtiments communaux soumis à TVA : affectation des résultats**

## Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Budget des Bâtiments communaux soumis à TVA,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 14 167,99 € et un excédent d'investissement de 20 796,32 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

**DECIDE** : de reporter entièrement l'excédent de fonctionnement de 14 167,99 € au 002 recettes de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2018	14 167,99 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	14 167,99 €
Résultat à affecter au 002 recettes de fonctionnement	14 167,99 €
INVESTISSEMENT	
Résultat 2018	51 090,13 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	20 796,32 €
Excédent à inscrire au 001 recettes d'investissement	20 796,32 €

#### **N° 10.04.19/36 : Budget du Camping municipal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Camping municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 42,51 € et un excédent d'investissement de 19 886,28 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

**DECIDE** : de reporter entièrement l'excédent de fonctionnement de 42,15 € au 002 recettes de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2018	-773,68 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	42,51 €
Résultat à affecter au 002 recettes de fonctionnement	42,51 €
INVESTISSEMENT	
Résultat 2018	5 592,65 €
Résultat de clôture 2018 (résultats 2017 + résultats 2018)	19 886,28 €
Excédent à inscrire au 001 recettes d'investissement	19 886,28 €

#### **N° 10.04.19/37 : Budget du Lotissement communal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018 du Lotissement communal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 3 321,76 €

Par 14 voix pour, 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART D. et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

**DECIDE** : de reporter entièrement l'excédent de fonctionnement de 3 321,76 € au 002 recettes de fonctionnement.

#### **N°10.04.19/38 : Taux des 4 Taxes**

Le Conseil Municipal,

Comme suggéré lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2019 et la Commission des Finances du 3 avril dernier, Monsieur le Maire propose de maintenir les taxes directes locales 2019 aux mêmes taux que 2018 ce qui donnera une recette totale de 404 160 € comme suit :

Bases d'imposition prévisionnelles 2019		Taux 2019	Produits attendus
Taxe d'Habitation	2 891 000 €	7,67%	221 740 €
Taxe foncière	2 885 000 €	4,44%	128 094 €
Taxe foncière non bâti	37 300 €	18,56%	6 923 €
CFE	591 800 €	8,01%	47 403 €
<b>Total</b>			<b>404 160 €</b>

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : de retenir les taux décrits ci-dessus pour l'année 2019.

#### N° 10.04.19/39 : Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE : une subvention de 51 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fumay pour l'année 2019.

#### N° 10.04.19/40 : Subvention au SIAHF

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE : une subvention de participation de 236 311,03 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Haybes – Fumay pour l'année 2019.

#### N° 10.04.19/41 : Budgets Primitifs 2019

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable, à la majorité des membres présents, de la Commission des Finances du 3 avril 2019,

Par 14 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAPLET, GALLOY-ROUTA, PEREZ, HUART et MM. BLANCHEMANCHE, SONNET),

VOTE : les Budgets Primitifs 2019, en équilibre, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	4 434 000,00 €	2 238 000,00 €
Eau	820 399,84 €	956 953,58 €
Assainissement	344 351,95 €	99 180,85 €
Bâtiments communaux soumis à TVA	41 167,99 €	20 796,32 €
Camping municipal	9 117,00 €	29 003,28 €
Lotissement Communal	3 321,76 €	0 €

**N° 10.04.19/42 : CCARM : compte-rendu d'activité du 2<sup>ème</sup> semestre 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, ci-joint annexé, et le débat qui s'ensuivit entre les Conseillers municipaux et communautaires de la Commune,

Considérant la remarque de Monsieur Jean BLANCHEMANCHE concernant le FPIC, comme suit :

'Monsieur Jean BLANCHEMANCHE souhaite attirer tout particulièrement l'attention du Conseil municipal sur le point relatif au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il plaide pour un réexamen de ce dispositif interne auquel il lui semble préférable de substituer une nouvelle action de péréquation communautaire basée sur des critères objectifs de solidarité.'

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE : de cette communication.

**N° 10.04.19/43 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performances entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performances sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019 contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF le 18 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial des DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

DECIDE : d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**- Informations du Maire -**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et lève la séance à 20H30.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019**

- N°10.04.19/17 : Bilan des délégations au Maire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019
- N° 10.04.19/18 : Office National des Forêts : vente de bois sur pied
- N° 10.04.19/19 : Subvention au Collège Les Aurains pour des voyages scolaires
- N° 10.04.19/20 : Participation de la Ville de Fépin aux frais de fonctionnement des NAP pour 2018
- N° 10.04.19/21 : Participation de la Ville de Fépin aux frais de fonctionnement du Service Périscolaire pour 2018
- N° 10.04.19/22 : Travaux en cours
- N° 10.04.19/23 : ALSH 2019
- N°10.04.19/24 : Capitainerie : bilan 2018 et Tarifs 2019
- N° 10.04.19/25 : Comptes Administratifs 2018 – Budget Ville
- N° 10.04.19/26 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Service des Eaux
- N° 10.04.19/27 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Service Assainissement
- N° 10.04.19/28 : Comptes Administratifs 2018 – Budget des Bâtiments soumis à TVA
- N° 10.04.19/29 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Camping municipal
- N° 10.04.19/30 : Comptes Administratifs 2018 – Budget du Lotissement Communal
- N°10.04.19/31 : Comptes de Gestion 2018 : Ville, Eau, Assainissement, Bâtiments soumis à TVA, Camping municipal, Lotissement communal
- N° 10.04.19/32 : Budget Ville : affectation des résultats
- N° 10.04.19/33 : Budget du Service des Eaux : affectation des résultats
- N° 10.04.19/34 : Budget du Service de l'Assainissement : affectation des résultats
- N° 10.04.19/35 : Budget des Bâtiments communaux soumis à TVA : affectation des résultats
- N° 10.04.19/36 : Budget du Camping municipal : affectation des résultats
- N° 10.04.19/37 : Budget du Lotissement communal : affectation des résultats
- N°10.04.19/38 : Taux des 4 Taxes
- N° 10.04.19/39 : Subvention au CCAS
- N° 10.04.19/40 : Subvention au SLAHF
- N° 10.04.19/41 : Budgets Primitifs 2019
- N° 10.04.19/42 : CCARM : compte-rendu d'activité du 2<sup>ème</sup> semestre 2017
- N° 10.04.19/43 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune